



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-045-2026-01

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2026

Sommaire

GIP-IFITS (Groupement d'Intérêt Public - Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon) /

IDF-2025-10-06-00012 - Décision 2025-06 portant délégation de signature en faveur de monsieur Christophe Debout, responsable pédagogique de l'école des infirmiers anesthésistes du GIP-IFITS (1 page)	Page 3
IDF-2025-11-17-00024 - Décision 2025-07 portant délégation de signature au bénéfice de monsieur Nicolas Méreau (1 page)	Page 5
IDF-2025-11-25-00028 - Décision 2025-09 portant délégation de signature en faveur de madame Florence Grillet-Gaudry, responsable pédagogique de l'institut de formation des ambulanciers du GIP-IFITS (1 page)	Page 7
IDF-2025-10-06-00010 - Décision n°04/2025 portant délégation de signature en faveur de madame Nathalie Lemoine, responsable pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du GIP-IFITS (1 page)	Page 9
IDF-2025-10-06-00011 - Décision n°05/2025 portant délégation de signature en faveur de madame Leïla Mokeddem, responsable pédagogique de l'institut de formation d'aides-soignants et de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du GIP-IFITS (1 page)	Page 11

GIP-IFITS (Groupement d'Intérêt Public - Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon)

IDF-2025-10-06-00012

Décision 2025-06 portant délégation de signature en faveur de monsieur Christophe Debout, responsable pédagogique de l'école des infirmiers anesthésistes du GIP-IFITS

DECISION N°06/2025

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN FAVEUR DE
MONSIEUR CHRISTOPHE DEBOUT
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE
DE L'ÉCOLE DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES
DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THÉODORE SIMON**

Le Directeur, Coordonnateur général des instituts de formation du GIP-IFITS, Directeur de l'École d'Infirmiers Anesthésistes,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 22 décembre 2022 nommant Monsieur Etienne LESECQ en tant que directeur des soins,

VU l'arrêté de la Présidente du Conseil Régional n° 2025-204 du 3 octobre 2025 Nommant Etienne LESECQ en qualité de Directeur de l'École d'Infirmiers Anesthésistes

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Délégation générale est donnée à Monsieur Christophe DEBOUT en qualité de responsable pédagogique de l'École des Infirmiers Anesthésistes pour en assurer la responsabilité et la coordination pédagogique.

ARTICLE 2 – Délégation générale de signature relative au fonctionnement administratif et pédagogique de l'École des Infirmiers Anesthésistes est donnée à Monsieur Christophe DEBOUT, en qualité de responsable pédagogique de l'École des Infirmiers Anesthésistes, à l'exclusion :

- Des conventions de stage.
- Des décisions prises après avis du conseil pédagogique.
- Des décisions prises après avis du conseil de discipline.
- Des notifications des décisions prises par les sections disciplinaires.
- Des remises d'avertissements.
- Des convocations des membres aux instances susnommées.
- De la publication des résultats aux épreuves du concours.
- De la publication des résultats aux diplômes d'État.

ARTICLE 3 – La présente décision s'applique à compter de ce jour.

Fait à Neuilly-sur-Marne, le 6 octobre 2025

Le Responsable pédagogique
de l'École des Infirmiers Anesthésistes,
Christophe DEBOUT

Signé

Le Directeur de l'École d'Infirmiers Anesthésistes,
Etienne LESECQ

Signé

GIP-IFITS (Groupement d'Intérêt Public - Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon)

IDF-2025-11-17-00024

Décision 2025-07 portant délégation de signature au bénéfice de monsieur Nicolas Méreau

DECISION N°07/2025
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU BENEFICE DE
MONSIEUR NICOLAS MÉREAU

Le Directeur du Groupement d'Intérêt Public de l'Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (GIP-IFITS)

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment ses articles 98 et suivants relatifs au statut des groupements d'intérêt public (GIP),
Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public (GIP),
Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012,
Vu l'arrêté n°01-4171 du 26 septembre 2001 portant approbation de la convention constitutive du GIP-IFITS signée le 29 décembre 2000 par le Directeur de l'Etablissement Public de Santé de Maison Blanche et le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Montfermeil,
Vu l'arrêté n°2012-0868 du 14 mai 2012 portant prorogation de la convention constitutive du GIP IFITS signée le 29 mai 2011 par le Directeur de l'Etablissement Public de Santé de Maison Blanche à Paris et le Directeur du Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Montfermeil,
Vu l'arrêté n°2014-0255 du 10 février 2014 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du GIP-IFITS signée le 16 septembre 2013 par le Directeur de l'Etablissement Public de Santé de Maison Blanche à Paris et le Directeur du Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Montfermeil,
Vu l'arrêté n°2019-2493 du 24 septembre 2019 et l'arrêté n°2023-1299 du 31 mai 2023, portant approbation des avenants n°1, n°2 et n°3 de la nouvelle convention constitutive du GIP-IFITS signée le 16 septembre 2013,
Vu la dernière convention constitutive du GIP-IFITS en date du 16 septembre 2013 et les avenants afférents,
Vu la décision n°05 AG/2025 du 29 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Stéphane PIERREFITTE en qualité de Directeur du GIP-IFITS à compter du 17 novembre 2025,
Vu l'engagement de Monsieur Nicolas MÉREAU en date du 2 février 2021 en qualité de chargé des affaires générales du GIP-IFITS,
Vu l'organigramme du GIP-IFITS.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Délégation permanente est donnée à Monsieur Nicolas MÉREAU, Chargé des affaires générales du GIP de l'Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur suppléant et au nom et pour le compte de l'ordonnateur principal, tous actes, pièces et documents administratifs et financiers afférents au GIP susmentionné.

ARTICLE 2 - La présente décision prend effet au jour de sa signature et annule et remplace, le cas échéant, toute décision de délégation antérieure en ce sens.

Fait à Neuilly-sur-Marne, le 17 novembre 2025

Le chargé des affaires générales
Nicolas MÉREAU

Signé

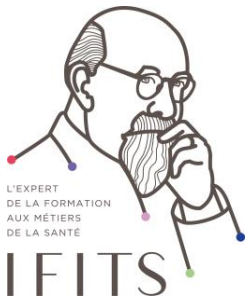
Le Directeur du GIP-IFITS
Stéphane PIERREFITTE

Signé

GIP-IFITS (Groupement d'Intérêt Public - Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon)

IDF-2025-11-25-00028

Décision 2025-09 portant délégation de signature en faveur de madame Florence Grillet-Gaudry, responsable pédagogique de l'institut de formation des ambulanciers du
GIP-IFITS



DECISION N°09/2025
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN FAVEUR DE
MADAME FLORENCE GRILLET-GAUDRY
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE
DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS
DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THÉODORE SIMON

Le Directeur de l'Institut de Formation des Ambulanciers

VU l'arrêté de la Présidente du Conseil Régional n° 17-201 du 24 octobre 2017 nommant Monsieur Christophe DEBOUT en qualité de Directeur de l'Institut de Formation des Ambulanciers,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Délégation générale est donnée à Madame Florence GRILLET-GAUDRY en qualité de responsable pédagogique de l'Institut de Formation des Ambulanciers pour en assurer la responsabilité et la coordination pédagogique.

ARTICLE 2 – Délégation générale de signature relative au fonctionnement administratif et pédagogique de l'Institut de Formation des Ambulanciers est donnée à Madame Florence GRILLET-GAUDRY, en qualité de responsable pédagogique de l'Institut de Formation des Ambulanciers, à l'exclusion :

- Des conventions de stage.
- Des décisions prises après avis du conseil pédagogique.
- Des décisions prises après avis du conseil de discipline.
- Des notifications des décisions prises par les sections disciplinaires.
- Des convocations des membres aux instances susnommées.
- De la publication des résultats aux épreuves du concours.
- De la publication des résultats aux diplômes d'État.

ARTICLE 3 – La présente décision s'applique à compter de ce jour.

Fait à Neuilly-sur-Marne, le 25 novembre 2025

**Le Directeur de l'Institut
de Formation des Ambulanciers**

Christophe DEBOUT

Signé

**La responsable pédagogique
de l'Institut de Formation des Ambulanciers**

Florence GRILLET-GAUDRY

Signé

**INSTITUT
DE FORMATION
INTERHOSPITALIER
THÉODORE SIMON**
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

19, avenue de Maison Blanche
93331 Neuilly-sur-Marne CEDEX
Tél. 01 49 44 36 00
Fax 01 49 44 36 01
administration@ifits.fr
www.ifits.fr



Groupement Hospitalier de Territoire
Grand Paris Nord-Est
Aulnay-sous-Bois - La Plaine-Montfermeil - Montreuil



GIP-IFITS (Groupement d'Intérêt Public - Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon)

IDF-2025-10-06-00010

Décision n°04/2025 portant délégation de signature en faveur de madame Nathalie Lemoine, responsable pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du GIP-IFITS

DECISION N°04/2025
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN FAVEUR DE
MADAME NATHALIE LEMOINE
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE
DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THÉODORE SIMON

Le Directeur, Coordonnateur général des instituts de formation du GIP-IFITS, Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 22 décembre 2022 nommant Monsieur Etienne LESECQ en tant que directeur des soins,

VU l'arrêté de la Présidente du Conseil Régional n° 2025-204 du 3 octobre 2025 Nommant Etienne LESECQ en qualité de Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, de l'Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon à compter du 6 octobre 2025,

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Délégation générale est donnée à Madame Nathalie LEMOINE en qualité de responsable pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, pour en assurer la responsabilité et la coordination pédagogique.

ARTICLE 2 – Délégation générale de signature relative au fonctionnement administratif et pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers est donnée à Madame Nathalie LEMOINE, en qualité de responsable pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, à l'exclusion :

- Des conventions de stage.
- Des décisions prises par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.
- Des notifications des décisions prises par les sections disciplinaires.
- Des remises d'avertissements.
- Des convocations des membres aux instances susnommées.
- De la publication des résultats aux épreuves de sélection d'entrée en formation infirmière.
- Des feuilles récapitulatives des semestres.
- Des feuilles de passage d'année.
- Des attestations de réussite au diplôme.
- Des feuilles récapitulatives du diplôme.
- De la publication des résultats de semestre après la commission d'attribution des crédits.
- De la publication des résultats au Diplôme d'Etat en Soins Infirmiers.

ARTICLE 3 – La présente décision s'applique à compter de ce jour.

Fait à Neuilly-sur-Marne, le 6 octobre 2025

La Responsable pédagogique
de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,
Nathalie LEMOINE

Signé

Le Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,
Etienne LESECQ

Signé

GIP-IFITS (Groupement d'Intérêt Public - Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon)

IDF-2025-10-06-00011

Décision n°05/2025 portant délégation de signature en faveur de madame Leïla Mokeddem, responsable pédagogique de l'institut de formation d'aides-soignants et de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du GIP-IFITS

DECISION N°05/2025
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN FAVEUR DE
MADAME LEÏLA MOKEDDEM
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
ET DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE
DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THÉODORE SIMON

Le Directeur, Coordonnateur général des instituts de formation du GIP-IFITS, Directeur de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants, Directeur de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 22 décembre 2022 nommant Monsieur Etienne LESECQ en tant que directeur des soins,

VU l'arrêté de la Présidente du Conseil Régional n° 2025-204 du 3 octobre 2025 Nommant Etienne LESECQ en qualité de Directeur de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants, Directeur de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture, à compter du 6 octobre 2025,

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Délégation générale est donnée à Madame Leïla MOKEDDEM, en qualité de responsable pédagogique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants et de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture, pour en assurer la responsabilité et la coordination pédagogique.

ARTICLE 2 – Délégation générale de signature relative au fonctionnement administratif et pédagogique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants et de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture est donnée à Madame Leïla MOKEDDEM, en qualité de responsable pédagogique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants et de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture, à l'exclusion :

- Des conventions de stage.
- Des décisions prises par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.
- Des notifications des décisions prises par les sections disciplinaires.
- Des remises d'avertissements.
- Des convocations des membres aux instances susnommées.
- De la publication des résultats aux épreuves d'admission aux formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture.
- De la feuille de présentation au jury de certification.
- De la feuille de validation de l'acquisition des compétences.
- De la publication des résultats au Diplôme d'Etat d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture.

ARTICLE 3 – La présente décision s'applique à compter de ce jour.

Fait à Neuilly-sur-Marne, le 6 octobre 2025

La responsable pédagogique
de l'IFAS et de l'IFAP,
Leïla MOKEDDEM

Signé

Le Directeur de l'IFAS et de l'IFAP,
Etienne LESECQ

Signé